DLP 14-4-80322239
N° 165 - 9 AVRIL 1980

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE
BULLETIN TECHNIQUE des STATIONS d'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDÈCHE, DROME, ISÈRE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

ABONNEMENT ANNUEL: 60 F

55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 62.20.30 (Postes 426 et 427)

C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

Répondeurs : Ardèche-Drôme : (75) 43-34-36
Lyon : (7)860-17-74
Savoie : (79) 85-07-09
Isère (Météo Nat.) : (76) 42-64-01
Hte Savoie (Ch. d'Agriculture) (50) 67-34-11

PROTECTION DES ABEILLES

Des arrêtés ministériels précisent les dispositions particulières concernant la protection des abeilles et autres insectes pollinisateurs.

4 février 1976 : sont présumés dangereux pour les abeilles tous les insecticides à l'exception de ceux qui portent sur leur emballage la mention "NON DANGEREUX POUR LES ABEILLES".

L'usage des produits présumés dangereux pour les abeilles est interdit notamment :
- sur les arbres fruitiers pendant la floraison,
- sur toutes les cultures visitées par les abeilles pendant la floraison.

Si des plantes mellifères en fleur se trouvent sous les arbres ou au milieu de cultures destinées à être traitées au moyen de ces produits, elles devront être fauchées avant traitement.

14 février 1979 : sauf dérogations accordées spécifiquement dans le cadre de la loi modifiée du 2 novembre 1943, l'utilisation des formulations à base de Parathion Méthyle présentée sous forme de microcapsules est interdite, quel que soit l'appareil applicateur utilisé, sur toutes cultures, à toute époque.

Dérogations accordées :

1) Tordeuse orientale du pêcher à la base de 0,120 l/hl de produit commercial
2) Carpocapse du pommier à la dose de 0,120 l/hl de produit commercial
3) Acariens du pommier à la dose de 0,120 l/hl de produit commercial
4) Puceron vert du pommier à la dose de 0,100 l/hl de prod. comm.
5) Tordeuses (Cochylis et Eudemis) sur vigne à la dose de 0,125 l/hl de prod. comm.

Ces 5 usages sont accompagnés de la mention obligatoire :
APRES LA FIN FLORAISON

6) Grosse Altise du colza à la dose de 0,800 l/hl de prod. comm.
7) Charançon des tiges du colza à la dose de 1,25 l/hl de prod. comm.
8) Pegomyie de la betterave à la dose de 0,80 l/hl de prod. comm.
9) Puceron vert de la betterave à la dose de 1,20 l/hl de prod. comm.
10) Puceron noir de la betterave à la dose de 1,20 l/hl de prod. comm.

Cette spécialité n'est pas autorisée sur meligethes du colza.

Nous rappelons que les pesticides déclarés "NON DANGEREUX POUR LES ABEILLES" le sont dans la mesure où ils sont utilisés suivant les prescriptions de l'homologation. De plus, au cours de la floraison, il faut éviter d'appliquer ces produits durant les heures les plus chaudes de la journée.

P370

RECTIFICATIFS

REPONDEURS TELEPHONIQUES :

Nous prions nos abonnés de bien vouloir corriger le numéro du répondeur d'Annecy (bulletin n° 163).

Le n° exact est le (50) 67.34.11

RESEAU "TAVELURE" (bulletin n° 163)

Une partie du texte a été oubliée lors de la frappe. La liste complète des 15 postes équipés de thermo-humectographe est la suivante : AGNIN, BEAUREPAIRE, ANNEYRON, MERCUROL, GRANGES-LES-BEAUMONT (et non pas GRANGES-LES-VALENCE), PONT DE L'ISERE, ST MARCEL-LES VALENCE, BEAUMONT-LES-VALENCE, LIVRON, LA VOULTE, LORIOL, GRANE, BAIX, CHATEAUNEUF-DU RHONE et PIERRELATTE.

FONGICIDES ACTIFS CONTRE LE MILDIOU (bulletin n° 164)

Dans la colonne des fongicides à base de Métalaxyl, ajouter le mélange Métalaxyl + Folpel (ACYLON F).

VIGNE

CHENILLES BOURRUES signalées dans les vignobles méridionaux de la Circonscription. En cas d'invasion pulvériser un produit à base de TRICHLORFON 100 g/hl (DIPTEREX 80) ou un produit à base d'ENDOSULFAN 50 g/hl (THIODANE SUPER) INSECTOPHENE Liquide fort AGROPHYTE THIODAN 35 CE.

ARBRES FRUITIERS

MONILIA SUR CERISIER



D

Les boutons se séparent

Les boutons se séparent entre eux, tout en restant enveloppés à leur base par les écailles du bourgeon; la pointe blanche de la corolle est visible.

Dans le zones les touchées par cette maladie, il est conseillé d'effectuer un traitement, avant la floraison, en utilisant l'un des fongicides suivants :

- Benomyl	(30g/hl)	- Mancozèbe	(160g/hl)
carbendazime	(30g/hl)	- Methylthiophanate	(70g/hl)
- Folpel	(100g/hl)	- Thirame	(200g/hl)
- Iprodione	(75g/hl)	- triforine	(33,25g/hl)

OIDIUM SUR POMMIER

Dans les vergers sensibles à cette maladie il est conseillé d'ajouter un produit anti-oïdium lors du traitement anti-tavelure.

PRODUITS HOMOLOGUES ou AUTORISES CONTRE

L'OIDIUM (doses en g/hl)

- Benomyl	(30)	- Pyrazophos	(30)
- Binapacryl	(50)	- Soufre micronisé	600 maxi
- Bupirimate	(10)	- Soufre en poudrage	600 maxi
- Chinomethionate	(7,5)	- Triforine	(33,3)
- Dinocap	(25)	- Triadimefon	(5)
- Methylthiophanate	(70)		

PUCERONS sur de nombreux arbres et arbustes :
Pucerons noir et vert du pêcher, puceron du groseillier.
Intervenir dès le début des colonies qui se développent actuellement.

GRANDES CULTURES

CHARANCON DE LA TIGE

Bien que les captures de ce ravageur soient faibles actuellement, nous rappelons que le colza est toujours sensible.

MELIGETHE

l'élèvation des températures de ces derniers jours a favorisé l'évolution de la végétation dont les inflorescences sont maintenant nettement visibles.

En conséquence, et compte tenu des captures de ce parasite dans nos pièges, un traitement s'impose dès que le seuil de 1 à 2 insectes en moyenne par pied est atteint. Voici la liste des produits homologués :

Matière Active (dose par ha)	Produit commercial (dose par ha)	Observations
Décaméthrine (5g)	Décis (0,2 l)	Dangereux pour les abeilles. Ne plus utiliser à partir des premières fleurs.
Lindane (200g)	Nombreuses spécialités	
Méthidathion (250g)	ULTRACIDE 20 - bouillie (1250 g) - liquide (1,3 l)	
Parathion (200g)	Nombreuses spécialités	
Dialiphos (600g)	Torak E ou NF (1,25 l)	Nom dangereux pour les abeilles.
Endosulfan (250g)	Nombreuses spécialités	
Malathion (700g)	Nombreuses spécialités	
Phosalone (1000g)	AZOFENE, ZOLONE	
Polychlorocamphane (P.C.C.) (2250 g)	SOPRAPHENE 75 (3 l)	
Toxaphène (2250g)	PHENORYL (2,5 l)	
Dialiphos + endosulfan (216 g + 175 g)	FENDIK (1 l.)	

L'INGENIEUR EN CHEF D'AGRONOMIE
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
" RHONE-ALPES"

R. GIREAU.

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes. Le Directeur-Gérant : P. JOURNET
Inscription à la C.P.P.A.P. N° 477 AD.

P371

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER -

Les pluies de la fin du mois de Mai sont très favorables à la contamination des poiriers et des pommiers qui ont atteint le stade sensible mais le traitement ne s'impose pas dans les vergers situés à plus de 300 m d'altitude ou les ascospores (organes du champignon responsables de la contamination) ne sont pas encore mûres.

CLASSIFICATION PAR GROUPES CHIMIQUES DES FONGICIDES

ANTI-TAVELURE HOMOLOGUES OU EN A.P.V.

Famille	Matière active (M.A.) et doses en g/hl		Spécialités commerciales
BENZIMIDAZOLES	- Bénomyl	30	Benlate
	- Carbendazim	30	Nombreuses spécialités
	- Thiophanate méthyl	70	Pelt 44
DITHIOCARBAMATES	- Carbatène	200	Trioneb
	- Mancozèbe	160	Dithane M 45, Sandozèbe
	- Nanèbe	160	Nombreuses spécialités
	- Propinèbe	200	Antracol
	- Thirame	200	Nombreuses spécialités
	- Zinèbe	200	Nombreuses spécialités
	- Zirame	180	Nombreuses spécialités
GUANIDINE	- Doguadine	70	Dodinal, Melprex
PHTALIMIDES	- Captafol	100	Difosan, Orthodifolatan
	- Captane	150	Nombreuses spécialités
	- Folpel	100	Nombreuses spécilaités
QUINONES	- Dithianon	50	Delan
QUINOLEINE	- Oxyquinoléate de Cu	80	Quinolate 400
SULFAMIDES	- Tolylfluanide	75	Méthyleuparène
FONGICIDES MINERAUX	- Cuivre métal	250	Nombreuses spécialités
	- Soufre micronisé	600 max	Nombreuses spécialités

Il existe également de très nombreuses associations intéressantes.

DIDYMELLA DU FRAMBOISIER

Ce champignon provoque l'annulation des bourgeons de la partie inférieure des cannes et, souvent, le dépérissement de la plante.
Les produits recommandés pour lutter contre cette maladie sont :

- Captane (150g/hl) - Mancozèbe (160 g/hl)
- Dithianon (50g/hl) - Thirame (200 g/hl)

XYLEBORE

Cet insecte s'attaque à la plupart des arbres fruitiers ou forestiers dont on peut voir les troncs et les branches piqués de petits trous noirs. (En brisant les branches on découvre les galeries creusées par les femelles.)

Pour lutter efficacement contre les Xylebores il faut intervenir en pulvérisant un produit à base de Lindane (30 g/hl) dès les premières sorties des adultes. Celles ci se produisent lorsque la température maximale sous abri a dépassé 18°C pendant 2 jours consécutifs. Le traitement doit être abondant et mouiller toutes les parties ligneuses. Lors de ces applications il convient d'être prudent car le Lindane est toxique pour les abeilles.